

## RÈGLEMENT CHALLENGE DES DAMES 2020

La Commission Sportive  
Responsable Challenge des DamesJean-Pierre ARTRU  
Jacques CAUSSE - 06 84 23 3116

N° d'HOMOLOGATION : 50 LO 1000 194

Le **Challenge des Dames 2020** est réservé aux Clubs affiliés à la FFT et à leurs membres FEMININS seniors (nées en **2001** et avant), **disponibles en semaine et en soirée, de NC à 15/1, n'ayant jamais été classées 2<sup>ème</sup> série sauf pour les joueuses nées en 1960** et avant (pour lesquelles il n'y a pas de limitation d'ancien classement), en possession de la **licence 2020** faisant état de l'autorisation de compétition et validée **au plus tard le 11/01/2020 pour les joueuses faisant le poids de l'équipe et, pour les remplaçantes, au plus tard la veille de la rencontre à laquelle elle(s) participe(nt), toujours dans le respect des classements.**

RAPPEL

NOUVEAU

ATTENTION

**NB : avec l'élargissement de cette compétition à toutes les 3<sup>ème</sup> série, chaque club veillera à ne pas engager plus d'équipes que son nombre de terrains le permet.**

Les divisions sont composées selon le poids des équipes (2 meilleurs classements pris en compte pour le calcul). Les équipes d'un même club peuvent être constituées sans suivre l'ordre des classements. Toute joueuse dans l'impossibilité de présenter au juge-arbitre une licence valide verra son équipe **DISQUALIFIÉE** (pour équipe incomplète) d'où **moins 1 point** pour la rencontre considérée.

RAPPEL

Pour tout point non précisé dans le règlement de cette compétition, il sera fait référence aux dispositions générales des **RÈGLEMENTS SPORTIFS du CHAMPIONNAT SENIORS DE PRINTEMPS.**

NOUVEAU

**LE CLASSEMENT MENSUEL SERA APPLIQUÉ DÈS SA SORTIE EN PHASE DE POULES COMME EN PHASE FINALE**

**Les joueuses concernées par une évolution de leur classement ne changent pas d'équipe, mais simplement d'ordre au sein de leur équipe si nécessaire. Elles doivent rééditer leur licence, à présenter aux juges-arbitres. Les Joueuses dont le classement devient supérieur à 15/1 en cours d'épreuve restent autorisées à participer aux rencontres.**

## I- COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Chaque équipe comprend, pour chaque rencontre, au moins 2 joueuses.
2. Les joueuses de simple sont désignées pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le Classement officiel de la FFT.  
Les joueuses de double peuvent être différentes des joueuses de simple, et le classement d'une joueuse de double peut être supérieur à celui d'une (des) joueuse(s) participant aux simples.
3. **REPLACEMENT D'UNE JOUEUSE AU SEIN D'UNE ÉQUIPE :**  
**La joueuse remplaçante ne doit appartenir à aucune équipe de Coupe des Dames.** Elle doit avoir un classement égal ou inférieur, quel qu'il soit, à celui de la joueuse remplacée, qu'il s'agisse des simples comme du double. Exemple : équipe 1 composée de 1 15/5 et 1 +30, équipe 2 commençant à 30/1. Pour remplacer la +30 dans la 1, on peut prendre une joueuse classée de NC à +30, et pour remplacer la 15/5, une joueuse classée de NC à 15/5, et ce même si la meilleure joueuse de la 2 est 30/1). **Le poids initial de l'équipe, calculé à l'inscription, ne doit jamais être augmenté.**
4. Ne pourront participer à la **phase finale** que les joueuses ayant disputé au moins une rencontre de poule (en simple ou en double) dans le présent championnat, quelles que soient l'équipe et la division dans lesquelles elles ont évolué, sauf en cas de force majeure (voir règlement du Championnat Seniors de Printemps) et sous réserve de l'acceptation du responsable de l'épreuve, à contacter.
5. **Les ententes : la Commission Sportive étudiera les demandes au cas par cas et se réserve le droit de donner ou non son aval.**

ATTENTION

Dans le cas présent de rencontres en 3 matchs (2 simples + 1 double) : deux possibilités :

- Entente entre 2 clubs : conditions :

- o l'un des deux clubs n'a aucune équipe engagée dans le championnat considéré
- o inscription de 2 joueuses au maximum appartenant au club qui n'a pas d'équipe
- o pas de limitation de classement
- o sur une rencontre, au moins une joueuse de l'équipe support de l'entente doit être alignée en même temps que l'une ou les 2 joueuses de l'autre club.

RAPPEL

- Ententes entre 3 clubs : conditions :
  - o 2 des 3 clubs n'ont aucune équipe inscrite dans le championnat considéré
  - o inscription d'une seule joueuse de chacun des 2 clubs qui n'a pas d'équipe
  - o pas de limitation de classement
  - o sur une rencontre, au moins une joueuse de l'équipe support de l'entente doit être alignée en même temps que l'une ou les 2 joueuses des 2 autres clubs.

## II- RENCONTRES et REPORTS

Les rencontres se jouent du lundi au vendredi en soirée, avec dates-butoirs fixés au mardi à **19h30 au plus tard**. Toutes les parties sont disputées dans la même soirée.

Pour chacune des rencontres, les équipes disposent de 2 semaines en phase de poules et d'une semaine en phase finale.

**La rencontre se déroulera obligatoirement le mardi date-butoir à 19h30 au plus tard, si aucun accord préalable n'est intervenu entre capitaines pour l'avancer.**

Une rencontre ne peut être **reportée** que pour cause d'**intempéries**. La rencontre reportée doit être jouée avant la date-butoir de la rencontre suivante, quelle que soit la phase.

Les demandes de report doivent être **IMPERATIVEMENT** signalées dans la **Gestion Sportive** (case "report" à cocher) et leur raison et la nouvelle date de rencontre (**dans le respect de la quinzaine**) notifiées par mail au Comité. La Commission Sportive procédera alors à l'enregistrement de cette nouvelle date, afin que la saisie de la feuille de matchs soit possible le moment venu.

Une équipe qui, pour toute autre raison que les intempéries, prendrait l'initiative du report d'une rencontre sans avertir au préalable le Comité et prendre l'avis du responsable de l'épreuve, se verra **disqualifiée**.

**NB : C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira les balles et la feuille de matchs (à demander au Comité si nécessaire)**

## CALENDRIER DES RENCONTRES 2020

PHASES	JOURNEES	DATES DES RENCONTRES (au plus tard)	DATES DE RATTRAPAGE (au plus tard)	CLTS MENSUELS A PRENDRE EN COMPTE
De poules	1 <sup>ère</sup> Journée	04 février 2020	17 février 2020	Du 3 février 2020
	2 <sup>ème</sup> Journée	18 février 2020	02 mars 2020	
	3 <sup>ème</sup> Journée	03 mars 2020	16 mars 2020	Du 2 mars 2020
	4 <sup>ème</sup> Journée	17 mars 2020	30 mars 2020	
	5 <sup>ème</sup> Journée	31 mars 2020	07 avril 2020	
Finales	1 <sup>ère</sup> Journée	14 avril 2020	20 avril 2020	Du 6 avril 2020
	2 <sup>ème</sup> Journée	21 avril 2020	27 avril 2020	
	3 <sup>ème</sup> Journée	28 avril 2020	05 mai 2020	

## III- DÉROULEMENT DES RENCONTRES 2 SIMPLES et 1 DOUBLE

Les parties sont disputées sur toute surface homologuée, couverte exclusivement en cas de pluie.

### Ordre des parties

- SIMPLE n°2 } ou simultanément les 2 SIMPLES si courts
- SIMPLE n°1 } disponibles
- **DOUBLE : vaut 2 points** ← **ATTENTION**



**Format de jeu : SIMPLES : 2 manches gagnantes de 6 jeux avec AVANTAGES à 40A et jeu décisif en 7 points à 6/6 (format 1 = anciennement format A traditionnel).**

**ATTENTION** →

**RÈGLE DU DOUBLE : APPLICATION DU POINT DÉCISIF à 40A LORS DES 2 PREMIÈRES MANCHES et SUPER JEU DÉCISIF en 10 POINTS à la PLACE de la 3<sup>ème</sup> MANCHE (format 4).  
La saisie du score dans la Gestion Sportive se fait par 1/0.**

## IV- ATTRIBUTION DES POINTS

Rappel	SIMPLE n°1	1
	SIMPLE n°2	1
	DOUBLE	2
	SCORE	4/0, 3/1 ou 2/2

Rencontre gagnée	3
Rencontre nulle	2
Rencontre perdue	1
Disqualification	-1
Forfait	-2

Score 3/0

Rappel

En phase finale, en cas de résultat nul, pour attribuer la victoire, il sera tenu compte de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes, puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

## V- RÔLE DU CLUB QUI REÇOIT

1. Il prend contact avec l'équipe qui se déplace et prévoit le juge-arbitre. **Le capitaine d'une équipe ne peut en aucun cas être le juge-arbitre de la rencontre.** Le cas échéant, son équipe sera disqualifiée par la Commission Sportive (moins 1 point) quel que soit le résultat de la rencontre.
2. Il fournit trois balles neuves pour chaque partie de simple, qui serviront également pour le double.
3. Chaque capitaine doit présenter la feuille de composition de son équipe au juge-arbitre
4. L'équipe receveuse réservera un bon accueil à l'équipe visiteuse.

5. **ATTENTION** Les clubs visités ont l'obligation de saisir la feuille de rencontre directement sur la dans les 48 heures suivant la rencontre, soit au plus tard le JEUDI à minuit.



**OBLIGATION aussi de saisir le juge-arbitre (pour recensement de son activité) et les capitaines d'équipes.**

Le feuillet bleu est conservé par le juge-arbitre de la rencontre et les feuillets verts par les clubs.

**ATTENTION** Merci d'être vigilants sur la saisie, plus encore les week-ends qui précèdent la sortie du classement mensuel car nous n'avons plus la main pour corriger les erreurs et devons en référer à la Fédération pour la mise à jour des palmarès.

**IMPORTANT** : En cas de problème et ce, quel qu'il soit, le capitaine d'équipe doit toujours prendre contact avec le RESPONSABLE de l'épreuve du Comité.

## VI- RÉCLAMATIONS (voir chapitre IX du championnat Seniors de Printemps)

Elles doivent toujours être portées par écrit sur le feuille de matchs pour être recevables et adressées dès le lendemain de la rencontre au Comité, sauf fait connu postérieurement à la rencontre.

## VII- SANCTIONS

1. Sanction financière

**NOUVEAU** Tout forfait sera sanctionné par une amende de 50€.

2. Sanction sportive

**ATTENTION** Une équipe 2 fois disqualifiée, ou 2 fois forfait, ou 1 fois disqualifiée et 1 fois forfait, sera déclarée forfait général et le classement dans la poule sera fait sans tenir compte de cette équipe.

**CE REGLEMENT RESTE SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS  
A TOUT MOMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE.**